



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 18 avril 2024

Élections européennes 2024

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES JUSQU'AU VENDREDI 03 MAI 2024

Le 9 juin 2024, les Français en âge de voter et les ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne résidant en France seront appelés à voter pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au 1^{er} mai 2024 et en mairie jusqu'au 3 mai 2024.

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription sur les listes électorales, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/> ;
- Personnellement en vous rendant en mairie avec les pièces exigées¹ ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées¹ ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées¹
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12669.do

¹ Justificatif d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, formulaire cerfa n°12669*02 (aussi disponible en mairie).

QUI PEUT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES ?

Pour vous inscrire, il vous suffit de fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. C'est le cas également des personnes devenues françaises après 2018.

En revanche si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune. Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne, soit en mairie.

Vous ne savez pas si votre situation est à jour ? Il est possible de vérifier votre inscription et vos informations sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

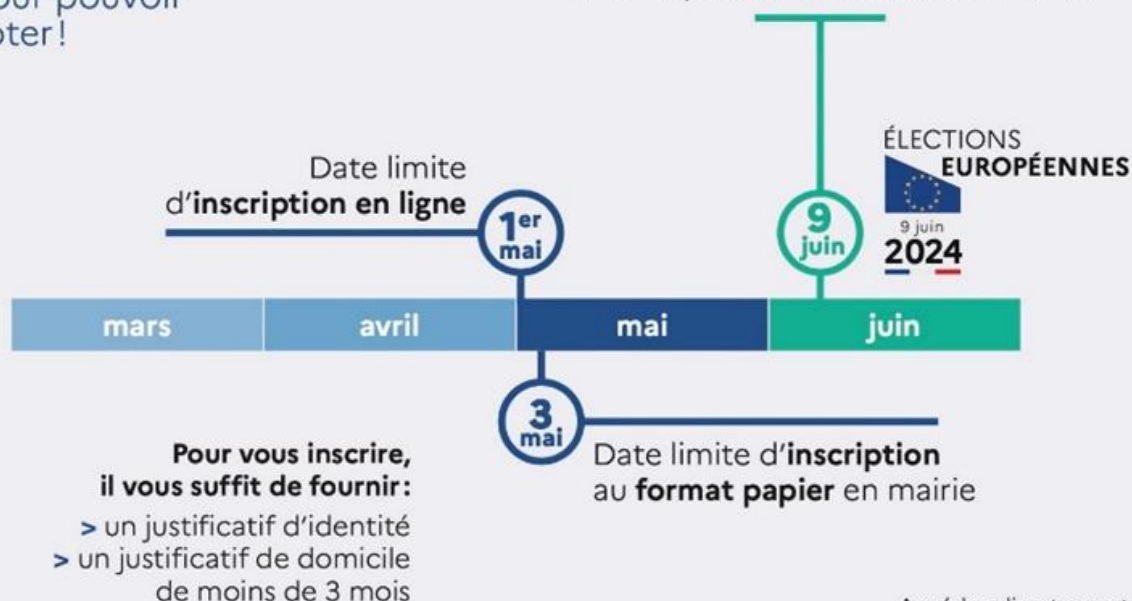


Vous avez déménagé récemment !

Êtes-vous toujours inscrit à la bonne adresse sur les listes électorales ?

Avant le 1^{er} mai, **VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE** pour pouvoir voter !

Vous êtes de **nationalité française** ou **ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne** ?
Votez aux prochaines élections en France



Accédez directement aux démarches



ou sur service-public.fr



Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales.

Ce message est adressé à l'aide des informations mises à disposition par l'intermédiaire de La Poste.
Si vous ne souhaitez pas être destinataire de ces messages, il vous suffit de vous adresser par courrier à La Poste SCC – Gestion des données personnelles – BP 10 245 33506 LIBOURNE CEDEX ou par e-mail à mesdonneespersonnelles.laposte@laposte.fr afin de vous opposer à la réutilisation de vos données personnelles à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales.